

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DLH 38 9-11 avenue Trudaine (9^{ème}) - Remplacement de fenêtres - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-17 relatif aux déclarations préalables ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris soumet l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme visant le remplacement des fenêtres du bâtiment, 9-11 avenue Trudaine (9^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires au remplacement des fenêtres du 9-11 avenue Trudaine (9^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO